



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(79^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 18 juin 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Questions au Gouvernement (p. 2307)

EMPLOI ET DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES (p. 2307)

MM. Marcel Rigout, Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

SITUATION EN AFRIQUE DU SUD (p. 2308)

MM. Georges Hage, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

REPERCUSSION DE LA BAISSÉ DES PRODUITS PÉTROLIERS (p. 2309)

MM. Jacques Bichet, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

SIMPLIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME (p. 2310)

MM. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

ABAISSEMENT A SOIXANTE ANS
DE L'ÂGE DE LA RETRAITE DES PROFESSIONS AGRICOLES
(p. 2311)

MM. Gilbert Mathieu, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

REFORME JURIDIQUE DE LA PRESSE (p. 2312)

MM. Jean-Jack Queyranne, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

COHERENCE DES PROJETS DU GOUVERNEMENT
RELATIFS A LA PRESSE ECRITE ET A L'AUDIOVISUEL
(p. 2313)

MM. Guy Vadepied, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

AIDES ÉCONOMIQUES A LA PRESSE ET PRIVATISATION (p. 2314)

MM. Jean Le Garrec, François Léotard, ministre de la culture et de la communication.

LOYERS H.L.M. ET A.P.L. (p. 2315)

MM. Jacques Badet, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE DE L'ÉTAT (p. 2316)

MM. Eric Raoult, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

TRAFFIC DE DROGUE AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (p. 2318)

Mmes Christiane Papon, Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.

MESURES EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (p. 2318)

MM. Jean-Paul Charié, Georges Chavanes, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD (p. 2319)

MM. Serge Charles, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

DÉFICIT DE S.O.S. RACISME ET SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES (p. 2320)

MM. Jean-Pierre Reveau, Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

ACCÈS PRIORITAIRE DES FRANÇAIS A L'EMPLOI (p. 2321)

MM. Jean-François Jalkh, Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le président.

2. Rappels au règlement (p. 2321)

MM. Hector Rolland, le président, Guy Ducloné.

3. Loi de finances rectificative pour 1988. Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2322)

4. Désignation des membres d'une délégation parlementaire (p. 2322)

5. Ordre du jour (p. 2332)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

EMPLOI ET DEFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES

M. le président. La parole est à M. Marcel Rigout.

M. Marcel Rigout. Ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre, porte sur les problèmes de l'emploi, du gel des salaires dans la fonction publique ainsi que sur les menaces de privatisation du service public, notamment des P.T.T.

Cette dégradation et ces menaces ont d'ailleurs provoqué hier des réactions syndicales bien légitimes qui ont touché également des secteurs aussi divers que les chantiers navals, la métallurgie et le bâtiment.

Ma question a trait aussi à la gravité, que je souligne, des déclarations faites au journal *Les Echos* par le ministre délégué chargé de la fonction publique, M. de Charette : « La question centrale est celle de la réduction des effectifs. » Il a ajouté qu'il fallait s'attaquer à dépolitiser l'administration (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) car c'est un vrai problème, « beaucoup plus grave qu'on ne le croit ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Mauger et M. Arthur Dahaine. C'est exact.

M. Marcel Rigout. De là, monsieur le Premier ministre, ma triple question.

Premièrement, sur les P.T.T. Nous en tenant seulement à la situation de l'emploi aux P.T.T. où travaillent 60 000 personnes non titulaires sur un total d'environ 500 000 agents, dont 5 000 T.U.C. - et il y a eu 5 000 suppressions d'emplois ces deux dernières années - pouvez-vous me préciser si, oui ou non, la suppression de 7 000 emplois a été programmée pour l'an prochain ?

Deuxièmement, pouvez-vous confirmer devant l'Assemblée les graves menaces proférées par M. de Charette et révéler les éléments dont il dispose pour être conduit à envisager de telles mesures contraires à la Constitution, dont le préambule dispose que « Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances » ?

Troisièmement, enfin, est-ce prioritairement par la privatisation et les interdits professionnels que le Gouvernement entend garantir la qualité du service public que chaque citoyen est en droit d'attendre ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan.

M. Guy Ducoloné. Il y avait déjà un de Charette pour chasser les républicains !

M. le président. Monsieur Ducoloné, je vous en prie ! Monsieur le ministre, nous vous écoutons.

M. Hervé de Charette, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et du Plan. Monsieur le député, vous m'avez interrogé sur la politique du Gouvernement concernant les effectifs de la fonction publique, en portant d'ailleurs l'accent sur un secteur de l'administration : mais votre question, je le crois, avait une portée plus large.

Je tiens à appeler votre attention sur les chiffres suivants. Au début des années soixante les services de l'Etat employaient 1 300 000 agents, tous statuts confondus. Au milieu des années 1980, plus précisément à la fin de l'année 1985, il y avait 2 400 000 salariés dans la fonction publique de l'Etat, ce qui correspond à une hausse de 40 p. 100, voire davantage.

Dans certains secteurs, il est vrai, l'augmentation des effectifs a correspondu à une progression des besoins. Je pense en particulier à l'enseignement où nous avons subi les conséquences de l'évolution démographique. Il est non moins vrai que pour l'ensemble des services, tous confondus, la hausse moyenne est de 40 p. 100, et que ce taux ne correspond pas à l'accroissement réel des besoins des services de l'Etat.

Cette évolution a eu des conséquences graves, monsieur le député, d'abord sur le coût des services rendus par l'Etat à la collectivité et sur le poids des dépenses du budget de l'Etat sur la nation. Mais il ne faut pas vous illusionner : le phénomène a eu aussi inévitablement des répercussions sur la rémunération des fonctionnaires. L'Etat est comme toute organisation : plus il a d'agents à rémunérer, plus il a de la peine à revaloriser leurs rémunérations.

C'est pourquoi nous devons avoir comme objectif d'engager pour le moyen terme une politique en sens inverse qui aura pour objet de freiner l'accroissement des effectifs de l'Etat et de veiller à ne pas atteindre, ce qui se produirait si nous continuions sur la pente actuelle, les trois millions de personnes à la fin du siècle.

En agissant ainsi, le Gouvernement a le sentiment non seulement d'œuvrer en faveur de l'intérêt général mais aussi de défendre très directement l'intérêt de l'ensemble des agents de l'Etat. Cette politique est conduite avec prudence et sagesse. Pour l'année 1987, les effectifs seront réduits de 1,5 p. 100, taux, vous en conviendrez, d'une extrême modestie, et qui marque, je le répète, la prudence et la sagesse du Gouvernement.

Bien entendu, cette réduction s'accompagnera des actions nécessaires pour, grâce à une meilleure organisation des services de l'Etat, non seulement assumer les tâches qui sont les siennes mais surtout aller plus vite et mieux.

Quant à la politisation de la fonction publique, vous avez été ministre, monsieur Rigout, et vous savez très bien que, pendant les cinq ans écoulés, dans l'administration de l'Etat est intervenue une série de nominations, de modifications statutaires ou de réglementations variées qui n'avaient qu'un seul but : permettre de nommer les amis du pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Les amis du pouvoir, monsieur Rigout, c'étaient les vôtres, quand vous étiez au Gouvernement ! Quand vous l'avez quitté en 1984, j'en conviens, ce n'étaient plus les vôtres, mais c'étaient toujours les amis du pouvoir du moment ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Marcel Rigout. Demandez à M. Bergeron ce qu'il en pense !

M. le ministre chargé de la fonction publique et du Plan. Je le dis ici formellement : ce que nous voulons, c'est que l'administration soit neutre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*) Nous voulons qu'elle offre à tous les citoyens une sécurité : la certitude

d'avoir affaire à des hommes et des femmes qui n'ont qu'un souci : servir le bien public et non les intérêts particuliers du pouvoir en place. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Guy Ducoloné. Comment allez-vous donc le vérifier ?

M. Georges Hage. En effet, c'est lamentable !

SITUATION EN AFRIQUE DU SUD

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La vague de terreur déclenchée par Pretoria, lors du dixième anniversaire du massacre des six cents enfants noirs de Soweto (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]...*)

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Non, pas vous ! Et l'Afghanistan ?

M. Philippe Puaud. Silence, les racistes !

M. Georges Hage. ... souligne une fois de plus le caractère abject de l'apartheid. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Roger Corréze. Parlez-nous de Kaboul !

M. Philippe Puaud. Messieurs, ayez de la pudeur, au moins !

M. Guy Ducoloné. Oui, sinon vous vous déshonorez !

M. Georges Hage. Quelqu'un osera-t-il contester ici le caractère abject de l'apartheid ? (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Qui conteste Kaboul ?

M. Georges Hage. La vague de terreur qui déferle sur l'Afrique du Sud confirme qu'il faut, de toute urgence, contribuer à l'isolement complet de ce pays sur la scène internationale.

On ne saurait, en effet, accepter le moindre compromis avec un système qui, le président de l'O.U.A. vient de le rappelez, « dénie encore à vingt-cinq millions d'Africains le droit à la vie. » (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Mauger. Toujours la paille dans l'œil du voisin ! Jamais la poutre dans le sien !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Qui pense à Popielusko ?

M. Georges Hage. Oui, le droit à la vie, car l'apartheid, comme le nazisme, repose, en dernière analyse, sur la négation de la vie humaine, sur l'assassinat, sur les meurtres collectifs.

M. Pierre Mauger. Comme le communisme !

M. Jacques Médecin. Parlez-nous de Sakharov, monsieur Hage !

M. Georges Hage. De surcroît, les dirigeants sud-africains viennent de déclarer qu'ils étaient prêts à un bain de sang pour s'opposer au mouvement de libération du peuple noir.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Et la libération de Kaboul !

M. Georges Hage. Monsieur le Premier ministre, la France n'a pas, dans cette affaire, l'attitude que l'on peut attendre du pays de la Révolution de 1789 et des Droits de l'homme. Loin s'en faut !

Le Gouvernement n'hésite pas à envoyer un ambassadeur auprès du raciste Botha et il envisage même de recevoir ce dernier à Paris.

Dans le même temps, il se refuse à prendre de véritables sanctions économiques contre Pretoria.

Au Parlement européen et à l'O.N.U., il se prête aux manœuvres de la Grande-Bretagne et des U.S.A qui veulent empêcher toutes mesures de rétorsion contre l'apartheid.

Cette attitude est inadmissible.

D'abord, eu égard à la solidarité que nous devons avoir avec le peuple noir d'Afrique du Sud qui ne plie pas devant la brutalité des racistes et qui lutte avec un courage exemplaire pour sa liberté !

Ensuite, elle est inadmissible vis-à-vis des démocrates de tous pays pour lesquels l'apartheid est ressenti, très justement, comme le mal absolu de notre époque : ils considèrent, avec raison, que tout laxisme à son égard constitue un encouragement pour les émules - dont l'arrogance est bien connue ici-même - du racisme et du fascisme. Je rappelle la pensée inoubliable de Bertolt Brecht : « Le ventre est encore fécond d'où peut sortir la bête immonde. »

La France ne doit pas continuer de se déterminer en fonction des intérêts étroits des grandes firmes et banques françaises implantées en Afrique du Sud. Elle doit faire pression pour obtenir la libération de Nelson Mandela !

M. Xavier Deniau. Comme des Polonais qui restent en prison ! Comme des Afghans !

M. Georges Hage. Elle doit prendre elle-même et contribuer à faire prendre internationalement toutes les sanctions économiques contraignantes contre Pretoria. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Guy Ducoloné. Silence, les racistes ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Monsieur Hage, voulez-vous poser votre question, je vous prie.

M. Georges Hage. Oui, la voici, monsieur le président. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Non, ils ne veulent pas que M. Mandela soit libéré ! Non, ils ne le veulent pas !

M. le président. Posez votre question, monsieur Hage !

M. Georges Hage. Quand vous déciderez-vous, monsieur le Premier ministre, à prendre les seules mesures dignes de la France, je veux dire toutes celles qui consommeront la rupture complète de toutes relations...

Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.] Avec Moscou !

M. Georges Hage... avec le régime d'Afrique du Sud ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et du Front national [R.N.]*)

M. Yvon Briant. Et avec celui de l'U.R.S.S. !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, dès qu'a été connue l'instauration de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire sud-africain, à la veille du dixième anniversaire des événements de Soweto, la France a exprimé aux autorités sud-africaines, ici même à Paris, et par la voix de son ambassadeur à Pretoria, sa réprobation et sa profonde inquiétude.

M. Yvon Briant. Bravo ! C'est courageux ! (*Sourires sur les bancs du Front national [R.N.]*)

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Hage, je voudrais rappeler, puisque vous avez évoqué sa visite, que nous avons demandé au président Botha de renoncer à la visite qu'il comptait faire dans notre pays à la veille même de cet anniversaire, et M. Botha a reporté *sine die* son déplacement.

M. Robert-André Vivien. Ainsi Fabius a menti !

M. le ministre des affaires étrangères. La France, qui a toujours condamné l'apartheid, appelle avec insistance l'établissement d'un véritable dialogue entre toutes les composantes de la société sud-africaine et leurs représentants.

C'est dans cet esprit que j'ai reçu récemment le président du comité des nations unies contre l'apartheid, le général Garba, puis les deux coprésidents du groupe des éminentes personnalités du Commonwealth.

D'autre part, comme vous le savez, la France participe depuis lundi, à Paris, en qualité d'observateur à la conférence des Nations unies sur les sanctions contre l'Afrique du Sud.

M. Georges Hago. Simple observateur, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires étrangères. Enfin, s'agissant des mesures restrictives décidées par les Douze, non seulement la France applique, dans leur intégralité, celles qui ont été adoptées en septembre dernier mais, de surcroît, le Gouvernement s'est déclaré ouvert à la recherche de nouveaux moyens de pression sur Pretoria, étant entendu que des mesures nouvelles n'auront d'efficacité que si elles font l'objet d'un consensus communautaire.

Lors du conseil des ministres des Douze, qui s'est tenu à Luxembourg lundi et mardi, la France a apporté tout son appui à la présidence néerlandaise, lorsque celle-ci a proposé de suspendre certaines importations de produits agricoles sud-africains.

Lors de ce même conseil, j'ai également proposé que les Douze adoptent des mesures en faveur des populations noires et j'ai suggéré notamment la création d'un fonds européen d'assistance aux victimes de l'apartheid. En raison de l'opposition de certaines délégations, il n'a pas été possible de parvenir à une décision, et je le regrette.

Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.]. Il faut pleurer ?

M. le ministre des affaires étrangères. Les ministres ont donné instruction à leurs directeurs politiques de reprendre, dans les meilleurs délais, l'examen de ces différentes propositions.

Je tiens à répéter, ici, mesdames, messieurs les députés, que la France ne ménagera aucun effort pour les faire approuver par ses partenaires. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

REPERCUSSION DE LA BAISSÉ DES PRODUITS PÉTROLIERS

M. le président. La parole est à M. Jacques Bichet.

M. Jacques Bichet. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le prix du pétrole connaît une baisse considérable depuis l'année dernière ; il se situe aujourd'hui à 11 dollars le baril alors qu'il coûtait plus du double il y a un an. Cette diminution substantielle devrait s'accompagner d'une baisse du prix de l'essence à la pompe, du fioul à usage domestique et industriel ainsi que de toutes les charges pesant sur les ménages ou les entreprises dans lesquelles le pétrole intervient.

Or la diminution de ces charges n'est pas proportionnelle à celle du prix du pétrole et elle est aujourd'hui moins importante qu'à l'étranger. Ainsi, de la mi-octobre 1985 à la mi-avril 1986, le prix du gazole a baissé de 68 centimes en République fédérale d'Allemagne, de 64 centimes au Royaume-Uni et de 59 centimes en France. Durant la même période, le prix du supercarburant a baissé de 1,02 franc en Allemagne, de 74 centimes au Royaume-Uni et de 70 centimes en France.

La répercussion de la baisse du prix du pétrole est attendue par les ménages et par les entreprises. En permettant une amélioration du pouvoir d'achat des ménages ainsi qu'une diminution des coûts pesant sur les entreprises, elle aurait un effet bénéfique sur l'économie française en termes de croissance et d'emploi.

La lutte contre l'inflation est un des éléments essentiels de la politique du Gouvernement. L'action menée dans ce domaine s'est déjà traduite par une évolution favorable de l'indice des prix, dont la hausse au mois de mai n'a été que de 0,2 p. 100. La répercussion de la baisse du prix du pétrole sur le prix de l'essence et du fioul à usage domestique et industriel permettrait de renforcer l'action du Gouvernement dans ce domaine.

Monsieur le ministre d'Etat, voici ma question : que comptez-vous faire pour permettre la répercussion intégrale...

M. Jean Beaufila. Rien !

M. Jacques Bichet. ... de la baisse du prix du pétrole sur le prix de l'essence, d'une part, et sur le prix du fioul à usage domestique et industriel, d'autre part, et pour conforter ainsi

l'action menée en matière d'inflation et de lutte contre le chômage ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le député, la baisse du prix du pétrole et des matières premières constitue un élément favorable à la politique entreprise par le Gouvernement pour le retour à la liberté des prix.

Le prix moyen du pétrole brut importé par la France était de 1 841 francs la tonne en 1985 ; il est actuellement inférieur à 1 000 francs. Quant aux matières premières, on peut considérer que leur prix a baissé en moyenne de 20 p. 100 en 1985, puis encore de 9 p. 100 au premier trimestre de 1986.

L'effet global de ces évolutions est incontestablement favorable à l'économie française. En termes de commerce extérieur d'abord, puisque, si l'on tient aux seuls hydrocarbures, pétrole et gaz, l'économie nette d'importations pourrait être de l'ordre de 75 milliards de francs. En ce qui concerne les prix, l'effet direct de ces baisses est d'ores et déjà important, ce qui donne toute sa crédibilité à l'objectif annoncé par le Gouvernement pour 1986 de 2,4 p. 100 de hausse des prix en moyenne.

Naturellement, nous n'atteignons pas encore ce chiffre pour les produits et services hors pétrole. Néanmoins, là aussi, la dérive de l'inflation se poursuit puisque nous sommes désormais passés en dessous d'une hausse annuelle de 4 p. 100.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Grâce à qui ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Cette tendance devrait se poursuivre. Il faut qu'elle se poursuive !

Elle devrait se poursuivre parce que l'effet de la baisse des matières premières et des hydrocarbures va se diffuser dans l'économie. Il s'agit en effet d'éléments de coût dont la diminution devrait se répercuter progressivement dans tous les secteurs de la transformation.

Il est exact toutefois qu'une certaine reconstitution des marges s'est produite dans le secteur du raffinage. Les entreprises concernées l'expliquent par la nécessité de compenser les pertes sur stock importantes qu'a entraînées la baisse des prix du pétrole. Il s'agit d'un phénomène que j'ai demandé aux services du ministère de l'économie et des finances de suivre de très près, mais dont l'incidence est marginale dans le processus global de décélération des prix. Il pèse peu, par exemple, par rapport à l'avantage que représente la baisse des coûts de transport ou de l'énergie.

Au demeurant, il est impératif que cette tendance se poursuive. Il y va de l'avenir de l'économie française. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas relever la taxe sur les produits pétroliers hors l'effet de l'augmentation décidée précédemment pour le 1^{er} avril. Cela permettra à la baisse du pétrole d'avoir son plein effet sans être contrariée par une fiscalité alourdie.

M. Jean Beaufila. Voilà la deuxième page !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. La dernière ! *(Sourires.)*

La lutte contre l'inflation constitue à mes yeux une nécessité absolue. Toutes les mesures prises depuis trois mois tiennent compte de cette exigence et le Gouvernement continuera à tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé.

Cet objectif n'est pas conjoncturel. Les derniers résultats du commerce extérieur en apportent malheureusement une confirmation éclatante. La compétitivité de notre industrie s'est dégradée et tout doit être mis en œuvre pour la restaurer et pour permettre aux entreprises françaises de lutter à armes égales avec leurs concurrentes étrangères. Il y va de la prospérité et de l'emploi en France.

Le diagnostic que nous avons fait, dès les premiers jours du Gouvernement, sur l'impérieuse nécessité d'un assainissement en profondeur de l'économie française se confirme tous les jours. C'est dans cette perspective que le Gouvernement a choisi de rendre aux entreprises les marges de manœuvre qui leur sont indispensables. La liberté des prix et la liberté des échanges sont deux composantes indispensables du processus

d'assainissement que nous sommes décidés à mener jusqu'à son terme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

SIMPLIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION
EN MATIÈRE D'URBANISME

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca.

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, mesdames, mesdemoiselles, messieurs, (*Sourires*) nous savons tous maintenant que la France a été créée en 1981 : les grands gourous socialistes nous l'ont dit et nous le redisons chaque jour (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Beaufila. Ça commence bien !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Avant cela, notre pays n'était, semble-t-il, qu'un « plasma informe ». Tout n'était que « jachère, caillasse et brouillasse ». Je ne fais que vous citer, messieurs ! (*Oh ! sur les mêmes bancs.*)

Si, si, cela a été dit !

Fort heureusement, le « big-bang » collectiviste socialo-communiste (*Rires sur les mêmes bancs*) a mis bon ordre à tout cela.

Le soleil, emblème capitaliste s'il en est un, monopolistique, sûr de lui et dominateur est allé se cacher. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*) Chaque Français a droit maintenant pour s'éclairer - que cela vous plaise ou non, c'est la vérité - à une bougie hexagonale, démocratique et socialiste de surcroît. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. François Loncle. C'est ridicule !

M. Gérard Bapt. Et même grotesque !

M. Michel Delebarre. Un vrai clown !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Écoutez, vous rirez moins après !

M. le président. Voulez-vous en venir à la question, monsieur de Peretti Della Rocca.

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Nous y venons !

M. le président. Cela faciliterait la tâche du Gouvernement.

M. François Loncle. Sortez le carton rouge, monsieur le président !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Chaque Français peut à loisir idolâtrer et iconolâtrer les images pieuses de Blanqui, Jules Guesde, Quilliot, Auroux et tant d'autres encore. Vous resterez, messieurs, dans le Panthéon des mémoires, celui qui n'est pas au bout de la rue Soufflot ! (*Bruits et interruptions prolongées sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre...

M. Louis Mexandreu et M. Joseph Franceschi. Lequel ?

M. le président. Monsieur le ministre, vous êtes interpellé ! (*Rires.*)

Messieurs, je vous en prie ! Laissons M. Peretti Della Rocca poser sa question au ministre, qui est certainement très attentif ! (*Nouveaux rires. - Bruits sur les bancs du groupe socialiste.*)

Parlez, monsieur de Peretti Della Rocca ! Silence, messieurs !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Je vais essayer de crier plus fort, monsieur le président, pour couvrir la voix de ces « Bandarlogs » ! (*Bruits.*)

M. le président. Posez votre question !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. C'est « par la porte du soupirail », comme disait Péguy, que des milliers de textes mal rédigés, souvent à peine en français...

M. Joseph Franceschi. La question !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. ... ordonnances, circulaires et règlements abscons - je dis bien « abscons » pour être poli (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe*

socialiste) - sont venus depuis cinq ans priver la France et les Français de toutes responsabilités et de bien des libertés. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Joseph Franceschi. C'est de la bouillie pour les chats !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Aussi ai-je noté avec satisfaction, dans la déclaration de M. le Premier ministre ainsi que dans la plate-forme U.D.F. - R.P.R., l'intention très claire de simplifier, notamment, les textes relatifs à l'urbanisme.

M. Joseph Franceschi. La question !

M. le président. Je m'en occupe !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Cette plate-forme, messieurs, c'était en quelque sorte notre envoi. Vous aviez besoin de l'entendre ; malheureusement, vous ne l'avez pas écouté.

M. le président. Quelle est votre question ? (*Rires.*)

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Nous y arrivons !

Cette simplification prendra sans doute du temps, mais il est urgent que certaines dispositions d'ordre réglementaire soient rapportées. Elles sont, en effet, perverses et entraînent des difficultés inouïes pour nos communes. Je pense en particulier au droit de préemption urbain. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y a quelques maires parmi vous. Je préférerais qu'ils écoutent car ce que je vais dire ne peut que recueillir leur assentiment. (*Même mouvement.*)

M. le président. N'interrompons pas le dialogue entre M. de Peretti Della Rocca et le ministre ! (*Rires.*)

M. Joseph Franceschi. La question !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Ces dispositions sont également une gêne considérable pour le bâtiment et les travaux publics. Elles aggravent le chômage dans ce secteur ; elles lui font perdre irrémédiablement des emplois.

Je vise particulièrement, et vous pouvez être attentifs (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) le dispositif de la loi d'aménagement du 18 juillet 1985... (*Même mouvement*) - elle a beau n'avoir qu'un an, on la croirait du XIX^e siècle (*Même mouvement*) - ainsi que les décrets d'application du 14 mars 1986. Deux jours après, on votait ! (*Bruits.*)

M. le président. Laissons M. de Peretti Della Rocca conclure ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Bockel. Non ! Qu'il continue : il est trop drôle !

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. L'abrogation de ces décrets est urgente. Tous les élus locaux ici présents en sont bien convaincus (*Exclamations sur les mêmes bancs*), même ceux qui se taisent ou qui font semblant de crier sur les bancs de gauche.

Loi d'aménagement du 18 juillet 1985, décrets n^{os} 86-516 et 86-517 (*La question ! La question ! sur les bancs du groupe socialiste*), vous pouvez hurler, vous savez que ces dispositions mettent vos communes en péril !

Monsieur le ministre, déréglementer l'urbanisme, là est la question.

M. le président. Voilà la question ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Elle est frappée au coin du bon sens, et le bon sens n'est pas une vertu socialiste, nous le savons. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si vous le voulez bien, une exhortation, et j'en aurai fini, monsieur le président. (*Ah ! sur les mêmes bancs.*) Elle arrive en droite ligne d'Aix-en-Provence. (*Encore ! Encore ! sur les mêmes bancs.*)

Allez-y, criez plus fort, vous ne couvrirez pas la voix de la France ! (*Bruits.*)

M. le président. Monsieur de Peretti Della Rocca, veuillez conclure !

M. Joon-Pierre de Peretti Della Rocca. Cette exhortation nous vient donc en droite ligne d'Aix-en-Provence, par le truchement d'un de ses grands sages, Vauvenargues, qui vous écrit, monsieur le ministre, tout simplement mais très directement : « La nécessité nous délivre de l'embaras du choix ; sachant tout souffrir, on peut tout oser. »

Nous attendons de vous que vous sachiez tout souffrir, mais aussi tout oser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Rires et vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste où l'on scande : Une autre ! Une autre !*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierro Méhaignerio, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Chacun se rappelle sans doute...

M. Didier Chouat. La question de M. de Peretti Della Rocca ? Non !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... cet épisode des Shadoks : « Plus ils pompaient, plus ils pompaient ; ils pompaient sans arrêt ! » (*Rires.*)

M. Clément Théaudin. C'est ce que Peretti a fait !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. En matière de construction, on pourrait dire en effet : « Plus ils réglementaient, plus ils finançaient, et moins ils construisaient ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Nous sommes un peu dans cette situation en France, où le flot réglementaire et législatif a parfois entraîné, non seulement une augmentation des coûts et des complications inutiles, mais aussi la rarefaction des terrains et, finalement, de moins en moins de logements pour nos compatriotes.

Alors, monsieur le député, pour répondre à votre question...

M. Jean Lacombe. Ce n'est pas facile ! Il faudrait d'abord faire une explication de texte !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... je dirai que le plan pour le logement qui sera soumis au Parlement comportera une série de dispositifs visant à augmenter l'offre de terrains afin de peser sur les prix, car, depuis deux ans, ceux-ci ont augmenté de plus de 30 p. 100 dans certaines villes de France. On ne saurait en effet accroître l'offre de logements sans développer l'offre de terrains et sans peser sur leur prix.

M. Jean-Charles Cavallé. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Dans cette perspective, les contraintes réglementaires seront allégées pour les petites communes qui, pour la plupart, n'ont pas besoin d'un plan d'occupation des sols.

M. Jean-Charles Cavallé. Bravo !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. La carte communale leur suffira demain, et cela permettra de mettre sur le marché des terrains plus nombreux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Dans les communes plus importantes, certaines contraintes peu justifiées seront supprimées. La procédure de révision des P.O.S. approuvés est aujourd'hui trop lourde, ce qui retarde l'exécution de nombreuses opérations d'urbanisme ; elle sera simplifiée.

M. Jean-Charles Cavallé. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Le texte qui vous sera soumis à l'Assemblée au mois de juillet prévoit que les communes auront désormais la possibilité de supprimer le plafond légal de densité. Libre à elles d'en instituer un nouveau, mais elles n'y seront pas tenues. La suppression du P.L.D. dans de nombreuses villes permettra d'augmenter l'offre de terrains et d'alléger leur prix.

Le droit de préemption urbain, que la loi de 1985 avait généralisé, sera lui aussi rendu optionnel. La commune devra l'instituer par délibération spéciale et il pourra ne concerner qu'une partie de son territoire. Le conseil municipal sera ainsi conduit à justifier sa décision devant les électeurs.

Toutes ces dispositions ont pour objet, je le répète, d'augmenter l'offre de terrains et de rendre ainsi plus facile l'accès social à la propriété. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

ABAISSEMENT A SOIXANTE ANS
DE L'AGE DE LA RETRAITE DES PROFESSIONS AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mathieu.

Comme il ne reste que cinq minutes au groupe U.D.F., je demande à l'orateur et au ministre de ne pas faire de discours ! (*Sourires.*)

M. Gilbert Mathieu. Monsieur le ministre de l'agriculture, la loi du 6 janvier 1986 relative à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des agriculteurs cause de graves difficultés aux exploitants concernés par ces mesures en 1986 et 1987.

Elle comporte l'obligation de cessation totale d'activité si leur pension prend effet entre le 1^{er} janvier 1986 et le 31 décembre 1990. (*Plus vite ! Encore plus vite ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans le cadre de l'harmonisation des conditions d'accès à la retraite à soixante ans, la loi impose la cessation totale d'activité avec deux assouplissements : en cas d'activité réduite, l'intéressé pourra exploiter le cinquième de la S.M.I. et, s'il y a cession familiale, il garde la possibilité de donner un coup de main à ses proches.

En règle générale, la pension est servie à compter du premier jour du mois suivant la cessation définitive. (*Plus vite ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Si des difficultés surviennent, il faut prévoir un délai de deux mois.

Compte tenu des délais de publication des textes réglementaires, la circulaire du ministère de l'agriculture du 14 mars 1986, à laquelle faisait référence M. de Peretti il y a quelques instants (*Plus vite ! sur les mêmes bancs*), prévoit exceptionnellement que les pensions seront servies jusqu'au 30 juin 1986, lorsque les chefs d'exploitation s'engagent sur l'honneur à cesser leur activité agricole avant cette date, le service en étant suspendu si l'engagement n'est pas tenu.

Il résulte de cette circulaire de graves difficultés liées au cycle de production agricole. La cession d'une exploitation s'effectue généralement après l'enlèvement des récoltes de l'année en cours, c'est-à-dire le 1^{er} septembre pour les terres et le 1^{er} janvier pour les prés. La date du 30 juin tombe malheureusement en plein milieu de l'année culturale.

Il en résulte aussi une impossibilité d'ordre juridique pour les fermiers. La loi du 6 janvier dispose en effet que « Le preneur qui atteint l'âge fixé lui permettant la liquidation de sa pension de retraite peut également résilier le bail à la fin d'une des périodes annuelles de ce bail suivant la date à laquelle il aura atteint l'âge requis. Dans ce cas, le preneur doit notifier sa décision au propriétaire au moins douze mois à l'avance. » (*Plus vite ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Les agriculteurs n'intéressent pas les socialistes !

M. Gilbert Mathieu. La mutualité sociale agricole n'ayant informé les exploitants en fermage qu'en avril-mai, ceux-ci ne pourront obtenir leur avantage de vieillesse avant la fin de l'année 1987, ce qui aura pour effet de repousser l'âge de la retraite à plus de soixante-cinq ans dans de nombreux cas.

D'autres conséquences de la loi sont hélas négatives. Ainsi est supprimé le bénéfice de l'indemnité viagère de départ aux agriculteurs n'ayant pas obtenu préalablement l'I.A.D. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les veuves d'agriculteurs, âgées de cinquante-cinq à soixante ans et titulaires de la pension de réversion perdent le bénéfice du complément de retraite (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Cela vous ennuie, messieurs ?

Il convient d'ajouter encore que l'âge d'attribution du F.N.S. est toujours de soixante-cinq ans, sauf pour les anciens déportés, les anciens combattants et les personnes reconnues inaptes au travail.

A titre d'exemple, dans la Côte-d'Or et je parle sous le contrôle de mes collègues de ce département sur 600 agriculteurs concernés, 200 peuvent résoudre leurs problèmes par cession à l'épouse ou aux enfants, mais 400 sont sur la corde raide, car il leur est impossible de résilier leurs baux au 30 juin prochain, c'est-à-dire de céder leurs terres dans le délai imparti par la loi.

En conséquence, monsieur le ministre, envisagez-vous, en un premier temps, de reporter la date limite du 30 juin 1986 au 31 décembre 1987 et, ensuite, de modifier fondamentalement la loi en cause, car, votée avant les élections législatives (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) elle était une carotte socialiste qui s'avère aujourd'hui invivable sous bien d'autres aspects. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, pour une réponse percutante et brève. (*Sourires.*)

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, il est bien dommage que l'opposition ne vous ait pas écouté dénoncer les conséquences d'une loi qui a été votée le 6 janvier 1986 dans la précipitation et pour des raisons électorales évidentes. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

En effet, cette loi prévoyait l'abaissement progressif de l'âge de la retraite. Or, ce n'était pas ce que les agriculteurs souhaitent en priorité. Ils sont en effet davantage attachés au relèvement du niveau de la retraite, afin de pouvoir abandonner leur exploitation au profit de jeunes agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La majorité de l'époque a décidé, en juillet 1981, d'interrompre le rattrapage de la retraite de base des agriculteurs, lequel devait la conduire au niveau de celle des autres catégories socio-professionnelles, alors que la loi de 1980 permettait ce rattrapage progressif. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Aujourd'hui, certaines situations sont tout à fait aberrantes. Un agriculteur qui a pu bénéficier de la retraite au cours de l'année 1985 peut continuer d'exploiter alors que celui qui en a bénéficié en 1986, à la suite du vote de la loi, ne peut plus continuer d'exploiter, alors même qu'il n'a pas les ressources suffisantes pour vivre normalement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Brune. Et le cinquième de la S.M.L., cela sert à quoi ?

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Devant cet état de fait, nous avons décidé de réagir rapidement.

Notre première réaction consiste à reprendre dès maintenant ce rattrapage de la retraite de base des agriculteurs pour leur permettre d'abandonner leur exploitation et, ainsi, favoriser la restructuration des autres exploitations et l'installation des jeunes.

M. André Ballon. Grâce au collectif ?

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Il est évident que des mesures d'attente pour régler les situations que vous avez fort justement dénoncées, monsieur le député, seront prises par mes soins. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) A l'occasion de l'examen du projet de loi d'orientation et de modernisation que nous comptons déposer devant le Parlement en 1987...

M. François Petriat. Vous ne serez plus là !

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. ... nous reprendrons l'ensemble du problème de la retraite agricole, pour permettre de concilier le départ à la retraite des agriculteurs dans des conditions d'âge comparable à celles des autres catégories sociales, avec un niveau équivalent à celui des autres catégories socio-professionnelles. Nous prendrons également les dispositions nécessaires pour que les terres ainsi libérées permettent la restructuration des exploitations et l'installation des jeunes. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démago !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

REFORME JURIDIQUE DE LA PRESSE

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Depuis jeudi dernier, notre assemblée discute de la proposition de loi sénatoriale sur la presse. « Discute », ce verbe n'est guère approprié pour décrire la physionomie de nos débats qui s'apparentent plutôt à un monologue.

En effet, les députés socialistes, sans pratiquer en aucune façon l'obstruction... (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Collomb. C'est pourtant la vérité !

M. Robert-André Vivien. C'est du plus haut ridicule !

M. Gérard Chasseguet. C'est une plaisanterie !

M. Jean-Jack Queyranne. ... demandent que la majorité et le Gouvernement s'expliquent sur leurs intentions et sur le contenu du texte.

Votre majorité, monsieur le Premier ministre, est pratiquement absente des débats. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Schreiner. Eh oui !

M. Arthur Danalno. menteur ! Nous sommes là et vous êtes minoritaires !

M. Jean-Jack Queyranne. Le Gouvernement est quasiment silencieux !

M. Gabriel Kasperelt. menteur !

M. Alain Brune. Alors pourquoi les scrutins publics ?

M. Jean-Pierre Michel. Lisez les comptes rendus !

M. Jean-Jack Queyranne. Vos ministres font de la figuration et refusent de s'expliquer devant la représentation nationale. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Léotard s'est réfugié dans le mutisme ; il joue le muet du sérail devant cette assemblée.

Tout cela nous conduit à vous interroger, monsieur le Premier ministre.

M. Gabriel Kasperelt. Ce n'est pas une question, c'est un rappel au règlement !

M. Jean-Jack Queyranne. Cette proposition de loi dont nous débattons témoigne d'un véritable mépris pour les lecteurs et les journalistes.

Mépris pour les lecteurs, puisque ceux-là ne seront plus réellement informés ni sur les détenteurs réels du journal qu'ils achètent ni sur les mouvements de capitaux qui peuvent en modifier l'orientation.

M. Jean-Pierre de Peretti Della Rocca. Où est la question ?

M. Jean-Jack Queyranne. Mépris pour les journalistes, puisque l'exigence d'une équipe rédactionnelle dans chaque titre disparaît. A quand, monsieur le Premier ministre, des journaux sans journalistes ?

Sur le plan des concentrations, ce texte, malgré l'amendement tardif du rapporteur, M. Péricard, élimine toute disposition anti-trust. Nous aurons, s'il est voté, la législation la plus laxiste de tous les pays occidentaux en matière de presse.

M. Gabriel Kasperelt. Si je comprends bien, la séance des questions au Gouvernement est terminée et nous entrons dans le débat.

M. Jean-Jack Queyranne. Vous allez, à travers cette loi, autoriser de nouvelles concentrations au détriment du pluralisme de la presse.

M. Jacques Médecin. Il fallait la nationaliser !

M. Jean-Jack Queyranne. Aujourd'hui, un groupe de presse, commanditaire de cette loi, contrôle 30 p. 100 des quotidiens vendus tous les jours dans notre pays. Cela fait vingt titres que j'ai apportés ici - (*M. Queyranne montre une pile de journaux que M. Joxe distribue à des députés du groupe socialiste.*)

Je pourrai vous les remettre, monsieur le Premier ministre, à la fin de ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce texte ne limitera en rien les nouvelles expansions. En fait, monsieur le Premier ministre, il instaure le laisser-faire pour l'avenir...

M. Jacques Médacín. Tant mieux !

M. Jean-Jack Queyranne. ... et donne un coup d'éponge sur le passé. Par un habile tour de passe-passe juridique, cette loi blanchira M. Hersant pour les infractions qui font l'objet d'actions devant les tribunaux, qu'il s'agisse de celles à l'ordonnance de 1944 ou de celles à la loi de 1984, en particulier pour les acquisitions de deux titres : l'Union de Reims et Le Progrès de Lyon. *(Plusieurs députés du groupe socialiste ouvrent ostensiblement divers journaux.)*

M. Jean Uaborachlag. Quelle mise en scène !

M. Jean-Jack Queyranne. Votre loi, monsieur le Premier ministre, est une loi de complaisance et d'amnistie. Elle n'aborde en rien les problèmes actuels de la presse. Votre majorité paie ses dettes au prix d'un texte inique et scandaleux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Hector Rolland. Insolent !

M. Gabriel Kaspareit. Quelle plaisanterie ! Ce n'est pas une question d'actualité !

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement a-t-il si honte de cette loi qu'il se refuse à la défendre devant notre assemblée ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jacques Médacín. Non, car nous aurons enfin de saines lectures !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. François Botard, ministre de la culture et de la communication. Pour répondre à M. Queyranne, je tiens d'abord à souligner devant la représentation nationale l'exceptionnelle qualité du travail législatif accompli par le rapporteur M. Péricard, ainsi que l'intelligence et la pertinence du travail de la majorité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je veux ensuite dire à M. Queyranne qu'il ne faudrait pas confondre les procédures. Actuellement se déroule normalement devant l'Assemblée - ce sera encore le cas dans la séance de ce soir - une procédure législative...

M. Gérard Collomb. Vous vous en moquez !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... au cours de laquelle je m'exprime et m'exprimerai encore au nom du Gouvernement. En revanche, la procédure des questions d'actualité ne correspond pas aux mêmes besoins ni aux mêmes impératifs.

M. François Loncle. Vous n'avez pas à nous dicter nos actions !

M. le ministre de la culture et de la communication. Quant au fond, monsieur Queyranne, la majorité ici présente et le Gouvernement ont l'intention, comme cela a été annoncé de longue date - ce ne doit donc pas être une surprise pour vous - d'abroger la loi de 1984 qui est, elle, une loi inique et scandaleuse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous avons cette volonté, parce que, à l'époque - et Dieu sait si vous l'avez entendu, monsieur Queyranne, puisque vous étiez l'un des auteurs de cette loi - nous avions le sentiment et même la certitude qu'elle était dirigée contre une personne, et surtout parce qu'elle représentait, c'est vrai, en grande partie, la presse de l'opposition. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je vous dirai enfin, monsieur Queyranne, que l'attitude du Gouvernement...

Je voudrais que vous m'écoutez quelques instants ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kaspareit. Ce sont des malappris !

M. le ministre de la culture et de la communication. Vous ne pouvez pas à la fois demander au ministre de s'exprimer et ne pas l'écouter quand il le fait !

M. le président. Le ministre peut demander à être écouté, sinon il se rassoit !

M. le ministre de la culture et de la communication. L'attitude du Gouvernement dans la discussion législative a été motivée - je souhaite le souligner devant la majorité de cette assemblée - par celle du groupe socialiste qui a été marquée par la démagogie, la caricature, le dénigrement et l'insulte. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

La démagogie, c'est celle qui a consisté, tout au long de la discussion, à donner des leçons de morale à la majorité, alors que la loi - que vous-même, M. Queyranne, avez votée - donnait la possibilité d'étrangler au petit matin des journaux, par l'intermédiaire de la commission Caillavet, que vous connaissez bien. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Oui, au petit matin une commission administrative pouvait étrangler des journaux. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

La caricature, c'est que la démarche législative, qui est, je le rappelle, celle du Sénat, puisqu'il s'agit d'une proposition de loi, n'est de faire une loi ni pour M. Hersant, ni contre M. Hersant, mais de faire une loi pour la liberté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

L'attitude de dénigrement, c'est celle qui consiste à distinguer, dans cette assemblée, deux sortes de parlementaires.

M. Jean-Pierre Michel. Les salariés de M. Hersant et les autres !

M. le ministre de la culture et de la communication. Les uns qui seraient - c'est-à-dire l'immense majorité ici - vêtus de probité candide et de lin blanc ; les autres qui seraient porteurs d'un mandat impératif. *(Oui ! oui ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Cette affirmation est tout à fait scandaleuse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Médacín. Ils s'y connaissent !

M. Charles Ehrmann. La vérité les étouffe !

M. le ministre de la culture et de la communication. Nous avions déjà entendu quelque chose d'approchant quand M. Fillioud avait parlé de « députés entre guillemets » ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. André Fonton. Maintenant c'est M. Fillioud qui est entre guillemets !

M. le ministre de la culture et de la communication. Enfin, la dernière attitude, monsieur Mexandeu, figure dans l'analytique. Je demande à tous les parlementaires ici présents d'en prendre connaissance, car c'est celle de l'insulte. Or je préférerais toujours, monsieur Mexandeu, le silence à l'insulte. Il y a quelques siècles, cela se serait d'ailleurs terminé autrement. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Mais vous ne méritez aujourd'hui ni cet honneur, ni cette grâce. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je souhaite simplement, mesdames et messieurs les parlementaires, que vous preniez connaissance avec attention des termes utilisés par un ancien ministre de la République dans cet hémicycle. Vous comprendrez alors la raison du silence du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

COHERENCE DES PROJETS DU GOUVERNEMENT
RELATIFS A LA PRESSE ECRITE ET A L'AUDIOVISUEL

M. le président. La parole est à M. Guy Vadepied.

M. Guy Vadepied. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication. *(Encore ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Si j'ai bien compris, il y a quelques siècles, M. Léotard aurait fait brûler M. Mexandeu. C'est bien ce qu'il voulait dire. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais trêve de plaisanterie, surtout mauvaise ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Albert Mamy. Très mauvaise !

M. le président. Messieurs, je vous en prie. Ecoutez M. Vadepied !

M. Guy Vadepied. Il faut, mes chers collègues, que les Français sachent tout de même que vous allez rendre possible ce qui ne l'est ni aux Etats-Unis d'Amérique, ni en Grande-Bretagne, ni en République fédérale d'Allemagne.

M. Arthur Dehaine. Et alors ?

M. Guy Vadepied. En effet, un groupe financier peut posséder une radio nationale, un tiers de l'édition nationale, un tiers de la presse et, éventuellement, une télévision nationale - la première chaîne, que vous voulez mettre aux enchères - sans que cela pose le moindre problème.

M. Hector Rolland. Et Berlusconi qu'en faites-vous ?

M. Guy Vadepied. Cela n'existe nulle part ailleurs dans les pays que vous dites libéraux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, dans cette proposition de loi sur la presse, que nous trouvons scandaleuse, vous avez condamné sans appel - vous venez d'en parler - la commission Cail-lavet pour la transparence et le pluralisme de la presse. « Inutile, inquisitoriale, liberticide », vous n'avez pas fait dans la nuance en nous répondant sur ce point.

M. Jacques Médecin. Il a eu raison !

M. Guy Vadepied. Par ailleurs vous voulez amoindrir les obligations de transparence et interdire tout véritable pluralisme en matière de presse. Mais, paradoxalement, et à notre plus grand étonnement, vous prévoyez, dans le projet de loi sur l'audiovisuel, la création d'une commission aux prérogatives sans aucune commune mesure avec celles de la précédente et autrement plus contraignantes. Je ne ferai référence ici qu'aux visites d'entreprises que M. d'Aubert a tant contestées et que vous rétablissez avec une autre dimension dans ce texte.

M. François d'Aubert. Cela n'a aucun rapport !

M. Guy Vadepied. Mais si, monsieur d'Aubert !

M. Robert-André Vivien. N'importe quoi !

M. André Fenton. Ce n'est plus une question d'actualité !

M. Gabriel Kasperait. Cela devient ennuyeux !

M. Guy Vadepied. Votre dispositif de transparence applicable à l'audiovisuel est entièrement calqué sur les dispositions de la loi sur la presse que nous avions adoptée en 1984. Pourquoi mettre tant de hâte à vouloir le supprimer en matière de presse ? La question mérite d'être posée !

Enfin, en matière de pluralisme, vous abandonnez l'optique d'une législation multimédias en proposant uniquement des dispositifs anticoncentration pour l'audiovisuel et en rendant inopérant - M. Queyranne vient de le souligner - le dispositif anticoncentration en matière de presse. On n'y comprend plus grand-chose, monsieur le ministre.

M. Jean-Charles Cavallé. Vous n'avez jamais rien compris !

M. Guy Vadepied. Il faudrait clarifier les positions et nous donner des explications sur ce qui nous paraît parfaitement contradictoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Je voudrais, monsieur le député, vous apprendre quelque chose. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y a une grande différence entre la presse qui est un bien illimité et l'espace hertzien qui est un bien rare. Vous ne pouvez pas comparer les deux. C'est pourquoi il faut deux lois.

Vous avez parlé de cohérence. C'est un mot qui fait rêver quand on sait que vous avez joué, dans les conditions que l'on sait, la télévision contre le cinéma.

M. Gérard Coliomb. Vous êtes le fou du roi !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Or, nos deux projets sont parfaitement cohérents.

Ils le sont d'abord par rapport au passé parce que les deux textes tendent à revenir sur des incohérences. A des lois de revanche et de règlement de comptes, nous souhaitons substituer des lois de liberté. A des lois de plus d'Etat, à des lois de dépendance, nous souhaitons substituer des lois...

M. René Drouin. De plus d'Hersant !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... d'indépendance et de liberté.

Nous souhaitons fonder ces deux lois sur trois idées simples.

D'abord, l'indépendance, celle de la presse à l'égard de l'Etat, de telle sorte que le système d'aide soit neutre et automatique,...

M. Jean Lacombe. Blablabla !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. ... celle de la télévision par rapport à l'Etat, ce qui vous fait rêver.

M. Job Durupt. L'indépendance de l'argent, oui !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. Ensuite la transparence. C'est un mot que vous ne connaissez pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La transparence, comme une maison de verre (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), encore plus transparente qu'un Carrefour... (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

La transparence, ce ne sont pas des contrats qu'on passe entre chien et loup sous la table. (*Bravo ! sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) La transparence, ce sont des règles simples souhaitées par la profession pour la presse, des règles simples avec une commission nationale de la communication et des libertés qui, publiquement, attribuera les fréquences.

Enfin, la concurrence. C'est l'idée d'une concentration raisonnable qui devrait permettre aux entreprises de presse de devenir des entreprises de communication, capables de faire face à la guerre des images de l'an 2000, c'est-à-dire de devenir des entreprises multimédias. Aujourd'hui, ne pas le leur permettre, c'est rétrograde et archaïque !

M. Jean Lacombe. C'est vendéen !

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat. La cohérence, je le répète, est un mot qui vous fait rêver ; la transparence, un mot que vous ne connaissez pas et l'indépendance un mot qui vous fait frémir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Minable !

AIDES ECONOMIQUES A LA PRESSE ET PRIVATISATION

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Si M. le Premier ministre était là, je lui ferais un cadeau. (*Ah ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*) C'est une phrase qui a été prononcée le 29 mars 1944 par le rapporteur du projet d'ordonnance relatif à la presse.

M. Charles Ehrmann. Une phrase sortie du contexte !

M. Jean Le Garrec. Ce rapporteur déclarait : « Nous sommes contre tout ce qui est trust, pour tout ce qui est liberté. » Eh bien, nous avons l'impression que de ce débat engagé en 1944, nous sommes aujourd'hui les seuls héritiers ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gabriel Kasperait. Ça va pas la tête ?

M. Jean Le Garrec. Aujourd'hui, on nous demande d'abandonner tout ce que voulaient le législateur de 1944 et celui de 1984.

M. Albert Brochard. Quarante ans de retard !

M. François Fillon. Les temps ont changé !

M. Jean Le Garrec. Quelle était leur volonté ? Eviter que la puissance de l'argent s'allie à la puissance du pouvoir, que les deux se complètent, s'associent pour créer des positions dominantes dans le domaine de l'information. (*Applaudissements*)

ments sur les bancs du groupe socialiste.) Or vous savez très bien que ce qui était vrai en 1944 l'est encore plus aujourd'hui...

M. François Fillon. C'est faux !

M. Jean La Garrec. ... avec la multiplication des moyens d'expression et avec votre projet funeste de privatisation de TF 1. C'est contre cela que nous combattons et je vous prie de croire, monsieur le ministre d'Etat - puisque vous représentez ici le Premier ministre - que nous n'avons fait ni morale...

M. Charles Erhmann. Ah ?

M. Jean La Garrec. ... ni démagogie.

M. Pierre Maugor. Ah ?

M. Jean La Garrec. Nous avons débattu au fond gravement, calmement, d'un problème important avec un gouvernement nonchalant, si ce n'est distrait, qui ne nous répondait pas ou ne répondait que par le genre de prêchi-prêcha que nous venons d'entendre alors que M. Queyranne et M. Vade-pied ont posé des questions précises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela ne peut pas suffire, monsieur le ministre d'Etat ! Nous avons besoin que vous disiez clairement ce que vous voulez, à moins que, comme nous le croyons, vous n'avez honte d'une loi d'abandon, d'une loi de complaisance, d'une loi d'amnistie ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Déjà, vous abattez toutes les barrières juridiques qui permettraient de contenir la concentration. Je vais, et vous êtes bien placé pour me répondre, vous poser simplement deux questions.

M. Francis Goug. Enfin !

M. Jean La Garrec. Etes-vous décidé, dans le cadre de la préparation du budget pour 1987, à retenir nos propositions concernant la transformation des aides économiques à la presse d'information, à la presse indépendante, à la presse politique ?

M. Robert-André Vivien. Vous vouliez les supprimer ! Vous êtes cyniques !

M. Jean La Garrec. Seconde question : vous savez très bien que la privatisation de TF 1, si vous aboutissez dans votre projet, va totalement dérégler le marché de la publicité,...

M. Philippe Aubarger. C'est ridicule !

M. Jean La Garrec. ... que les hommes qui investiront dans TF 1 voudront rentabiliser très rapidement les sommes énormes qu'ils auront engagées et que des ressources publicitaires considérables manqueront, de ce fait, à la presse indépendante et à la presse d'information.

M. Robert-André Vivien. Il est scandaleux d'entendre cela, monsieur le président !

M. Jean La Garrec. Etes-vous décidé, monsieur le ministre d'Etat, non seulement à aménager ces aides, mais encore à les augmenter dans le budget pour 1987 dans un sens favorable à la presse indépendante et à la presse d'information ?

M. Robert-André Vivien. Quelle déformation de la vérité !

M. Gabriel Kasparek. Ce ne sont pas des questions d'actualité ! C'est inadmissible ! On est au Parlement, ce genre de plaisanterie n'est pas convenable !

M. Jean La Garrec. M. Caillavet disait : « L'écrit est source de vie » ; il est aussi source de liberté ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*.)

M. Jacques Médecin. Le bureau de l'Assemblée ne fait pas son travail !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Robert-André Vivien. Vous allez les fustiger, n'est-ce pas, monsieur le ministre ? Une fessée !

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication. Monsieur Le Garrec, j'étais député dans cette assemblée...

M. Clément Théaudin. Vous n'êtes jamais intervenu !

M. Jean-Hugues Colonna. On ne vous a pas vu souvent !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... au moment où a été concédée la « 5 » et, en ma qualité de parlementaire, j'aurais aimé être consulté sur cette concession. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. René Drouin. Sommes-nous consultés sur la privatisation de TF 1 ?

M. le ministre de la culture et de la communication. J'aurais aimé l'être comme vous le serez. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Erhmann. Ecoutez !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce n'est pas l'ancienne opposition qui a déplafonné la publicité à la télévision au-delà des 25 p. 100, c'est votre gouvernement ; je crois même que vous étiez à ce moment-là ministre de la République. Ce n'est pas l'ancienne opposition qui a ouvert à des secteurs jusque-là interdits la publicité télévisée. Ce n'est pas nous, c'est vous et vous étiez au gouvernement à ce moment-là ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Ce n'est pas nous non plus, monsieur le député, qui avons engagé le processus que vous connaissez et qui, aujourd'hui, fait de la presse le mari trompé des pouvoirs publics.

M. Gérard Collomb. Ce n'est pas nous qui allons privatiser TF 1 !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement que j'ai ici l'honneur de représenter pour vous répondre a été constitué il y a un peu moins de trois mois. Nous avons reçu toutes les organisations de presse et nous avons pris une mesure que jamais en cinq ans vous n'avez osé prendre : l'extension de l'article 39 bis du code général des impôts à la télématique, ce qui, pour les entreprises de presse - je le dis devant un certain nombre de personnes qui connaissent, elles, la situation de la presse, monsieur Le Garrec - est un élément déterminant pour leur développement à venir. Nous l'avons fait en trois mois, vous ne l'aviez pas fait en cinq ans ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Il y a ici, monsieur Le Garrec, un certain nombre de parlementaires qui se souviennent avec amertume de la litanie Mauroy-Fabius sur ce sujet. A chaque loi de finances, on assistait à une sorte de rite semblable à celui des derviches tourneurs : au mois de septembre ou d'octobre, on évoquait les aides à la presse et le ministre s'en tirait par une pirouette. Pendant cinq ans, la presse française a attendu les aides que vous lui promettiez. En trois mois, le début de ces aides a été accordé.

M. Pierre Forgeas. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de la culture et de la communication. Je peux vous dire, parce que M. Robert-André Vivien s'en est fait l'écho l'autre jour et que je serai plus sensible à ses observations qu'aux vôtres, que dans les mois qui viennent, et notamment lors de l'examen de la loi de finances pour 1987, en accord avec M. le ministre des finances, nous soumettrons à l'Assemblée nationale des dispositifs propres à contribuer à un renouveau de la presse écrite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

LOYERS H.L.M. ET A.P.L.

M. le président. La parole est à M. Jacques Badet.

M. Jacques Badet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé récemment devant le congrès des H.L.M. à Cannes votre volonté de libérer les loyers H.L.M. à partir du 1^{er} juillet 1987.

Quoi que vous en disiez, vous savez que cette mesure peut conduire à une hausse supérieure à 20 p. 100 par an.

M. Arnaud Leporcq. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Badet. Mais si !

En revanche, monsieur le ministre, vous avez été très discret sur l'évolution du barème des aides personnelles, et de l'A.P.L. en particulier, barème que vous allez devoir fixer dans quelques jours. Serait-ce que vous craignez d'annoncer

la très forte diminution que vous vous apprêtez à opérer ? Hausse importante des loyers, diminution importante des aides à la personne, est-ce là votre politique sociale du logement ?

M. Jean-Jack Sallas. La pénurie, c'est vous !

M. François Fillon. Combien de logements avez-vous construit ?

M. Jacques Badet. Où iront les locataires du secteur privé qui ne pourront plus payer leur loyer ? Iront-ils dans les H.L.M. où les aides à la personne ne permettront plus de faire face à la dépense ? Devront-ils compenser la hausse des loyers et la baisse de l'A.P.L. en se restreignant sur leur nourriture et sur les frais relatifs à l'éducation de leurs enfants ? (*Démagogie ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Où iront toutes ces personnes âgées aux pensions modestes à qui vous venez de surcroît de refuser l'augmentation prévue au 1^{er} juillet ?

Vous vous préparez, monsieur le ministre, par cette série de mesures, à instaurer une ère d'insécurité du logement, en particulier pour les H.L.M. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et ne me répondez pas que vous avez ajouté 900 millions de francs pour l'A.P.L. dans le collectif budgétaire. Un tel correctif est apporté chaque année à la même époque pour tenir compte de l'évolution du nombre des bénéficiaires. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ma question est la suivante : afin de permettre aux 1 350 000 locataires ou accédants à la propriété sociale de connaître exactement la part de budget qu'ils devront consacrer à leur dépense de logement, pouvez-vous nous dire avec précision quelle sera l'évolution du barème de l'A.P.L. au 1^{er} juillet prochain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, vous êtes un bon spécialiste du logement et j'écoute attentivement vos avis, mais votre question m'étonne.

M. Hector Rolland. Il n'y connaît rien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Je ne dis pas qu'elle ne soit pas importante et je vais y répondre très clairement, mais je note une incohérence profonde entre des propos qui sont tenus en d'autres enceintes et ceux que je viens d'entendre ici.

M. Philippe Auberger. C'est le double langage !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Au sein des organismes H.L.M. - dont j'ai reçu tous les responsables - on réclame depuis longtemps, avec force, la liberté de gestion et la liberté de fixation des loyers.

M. Arnaud Lopercq. C'est vrai !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Or ici, et dans les départements, on s'inquiète des conséquences que pourrait avoir cette liberté nouvelle.

M. Philippe Auberger. La liberté leur fait peur !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Ou bien les organismes H.L.M. souhaitent fixer librement les loyers et ils ne doivent pas, au même moment, susciter l'inquiétude des locataires ; ou bien, ils ne veulent pas de cette liberté et le Gouvernement ne verra aucun inconvénient, au contraire, à revenir à un régime d'encadrement des loyers. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais vous serez le premier, monsieur Badet, à venir dans mon bureau pour réclamer une plus grande souplesse pour la gestion des loyers...

M. Jacques Badet. Et l'A.P.L. !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... tant il est vrai que je reçois chaque semaine au moins deux ou trois lettres de président d'office H.L.M. qui me demandent d'en finir avec l'encadrement des loyers.

M. Jacques Badet. Ce n'est pas ce que je vous ai demandé ! Parlez-nous de l'A.P.L. !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Vous avez posé deux questions. Je réponds à la première, même si ma réponse vous l'a fait peur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Parce que le Gouvernement est attentif à l'intérêt des locataires, il a fait ce que vous n'aviez pas fait hier : il a accepté que le produit de la vente des H.L.M. ainsi que les subventions y afférentes...

M. Gérard Collomb. L'A.P.L. !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... ne reviennent pas à l'Etat mais soient laissées aux organismes H.L.M...

M. Jacques Badet. Mais ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... afin de renforcer la liberté de ceux-ci. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Vous ne l'aviez pas fait hier !

M. Jacques Badet. Parlez-nous de l'A.P.L. !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. J'ai l'impression que votre première question vous fait peur !

M. Jacques Badet. Pas du tout !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Vous avez bien posé une question sur le régime de la liberté des loyers ?

M. Jacques Badet. Non, sur l'A.P.L. !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. J'en viens maintenant à votre seconde question.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Enfin !

M. Charles Ehrmann. Ils oublient les 500 000 logements qui n'ont pas été construits depuis 1981 !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Il n'est pas question de réduire d'un seul centime l'enveloppe financière consacrée par le Gouvernement à l'allocation logement et à l'aide personnalisée au logement. Nous avons même ajouté dans le collectif budgétaire 800 millions de francs que vous n'aviez pas inscrits dans le budget primitif lors de la session précédente. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur l'autre partie de votre question - j'ai l'honnêteté et la rigueur d'y répondre - je vous rappellerai que le gouvernement précédent lui-même avait réfléchi et travaillé à un redéploiement des aides au logement, qui est nécessaire. Le vrai problème est de savoir si l'année prochaine nous allons encore consacrer quatre milliards de plus à l'aide personnalisée au logement. Ne vaudrait-il pas mieux que trois de ces quatre milliards soient destinés aux investissements productifs et, par là, à l'amélioration de la situation de l'emploi des Français ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE DE L'ETAT

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

La gestion des précédents gouvernements sociaux-communistes...

M. René Drouin. Ah !

M. Eric Raoult. ... a lourdement endetté la France vis-à-vis de l'extérieur. Depuis la mise en place du nouveau Gouvernement, cet endettement semble avoir considérablement diminué.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. Eric Raoult. Le remboursement anticipé d'emprunts a été annoncé.

Je désirerais donc savoir, monsieur le ministre d'Etat, quelle a été, au cours des derniers mois, l'évolution de l'endettement extérieur de la France, quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine et quelle amélioration nouvelle peut être obtenue dans les prochains mois. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Lorsque le Gouvernement a pris ses fonctions, monsieur le député, la dette en devises de l'Etat s'élevait à près de 6 milliards de dollars, soit 43 milliards de francs sur la base d'un dollar à 7,25 francs. Cette situation d'endettement vis-à-vis de l'étranger n'était pas bonne. Elle traduisait une faiblesse du franc dont nous ne nous étions pas vraiment relevés depuis la période à laquelle cette dette avait été contractée.

Nous avons enregistré des entrées de devises exceptionnelles depuis le 6 avril. Sur l'ensemble du mois d'avril, les entrées de devises liées aux interventions sur le marché des changes se sont élevées à plus de 50 milliards de francs, ce qui nous a permis de renforcer considérablement nos avoirs de change.

Pourquoi ces entrées de devises ? Parce que notre politique nouvelle a suscité la confiance de toute la communauté internationale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ces entrées nous permettent de nous désendetter. J'ai choisi, puisque nous le pouvions désormais, de procéder à des remboursements massifs en utilisant au maximum les possibilités qui nous étaient offertes par les contrats de nos emprunts.

Un premier remboursement de 400 millions de dollars, soit 3 milliards de francs environ, a été effectué dès le mois d'avril.

Quatre remboursements supplémentaires seront effectués en juin et juillet pour un total de plus de 3 milliards de dollars, soit 23 milliards de francs. Cela sera fait en partie sur un emprunt contracté auprès de la Communauté européenne et en partie sur un emprunt contracté auprès d'un consortium international de banques.

Au total, la dette extérieure sera donc passée dès le mois prochain de 43 à 17 milliards de francs, soit un remboursement net de 26 milliards, supérieur aux trois cinquièmes de la dette que nous avons trouvée au mois d'avril. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le Gouvernement l'a clairement annoncé et la presse s'en est déjà fait l'écho.

Je crois que l'on peut dire que lorsque nous remboursons à l'étranger près de 500 francs par Français, c'est pour chacun d'eux un certain enrichissement.

Je viens de rappeler l'importance du désendettement extérieur de l'Etat. Je voudrais à présent profiter de cette question pour situer ces remboursements dans un contexte plus large.

Que peut-on attendre dans les prochains mois ?

D'une part, s'agissant de la dette de l'Etat proprement dite, 45 milliards de francs ramenés à 17 milliards, comme je viens de l'expliquer, le Gouvernement souhaite opérer un remboursement complet de cette dette aussi rapidement que possible, car il en a les moyens.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je dois indiquer que cela n'est cependant pas facile pour des raisons de procédure ; il y a en effet, dans les contrats qui ont été conclus, des dates d'échéance qui ont été fixées : pour certaines tranches de ces emprunts, il n'a pas été prévu de possibilité de remboursement par anticipation. Il s'agit donc de négociations complexes, et je ne puis à l'avance indiquer une date. Mais une chose est certaine : nous irons aussi vite que possible et, je le répète, nous en avons les moyens.

D'autre part, il y a le reste de la dette extérieure, et je voudrais m'en expliquer un instant.

La dette extérieure de la nation comprend trois éléments : celle de l'Etat, celle des grandes entreprises publiques telles que E.D.F. et Gaz de France, et celle du secteur privé concurrentiel.

La dette totale s'élevait à fin mars à 463 milliards de francs. Elle avait été en réalité largement provoquée par l'Etat, soit que celui-ci incite les grandes entreprises publiques à s'endetter à l'étranger, soit même qu'il oblige les entreprises privées à le faire, par exemple pour financer leurs investissements à l'étranger.

Le Gouvernement est résolu à faire baisser ce niveau d'endettement de la nation. Trois moyens vont être utilisés : le premier est le remboursement de la dette de l'Etat : je le répète, 26 milliards dans l'immédiat ; le second est le désendettement des entreprises publiques. Parmi les décisions qui ont été prises le 6 avril, il y en a une qui n'a peut-être pas été suffisamment relevée, et qui concerne la réduction du programme d'emprunts extérieurs de ces entreprises. Le résultat que nous en attendons, c'est un désendettement net de 15 à 20 milliards de francs de ces entreprises dès 1986, et qui vont s'ajouter aux 26 milliards remboursés par l'Etat, soit au total 40 à 45 milliards qui seront remboursés, soit par l'Etat, soit par les entreprises publiques, c'est-à-dire 10 p. 100, en quelques mois, de la dette extérieure, telle qu'elle existait au début du mois d'avril.

Enfin, troisième élément de cette dette extérieure, la dette privée.

Sur ce point, une décision capitale a été prise au titre de la libération du contrôle des changes : c'est la liberté de remboursement anticipé des emprunts.

Voilà qui doit permettre, en fonction de leur situation financière, à chacune de nos entreprises de se désendetter à son rythme, et selon ses possibilités. Il s'agit là d'une décision que l'on peut qualifier d'historique, puisque cette liberté n'a jamais existé depuis l'instauration du contrôle des changes.

J'ajouterais un quatrième élément, qui ne figure pas dans les statistiques : c'est la dette du secteur bancaire, qui était provoquée par certaines dispositions du contrôle des échanges, et notamment par les obligations qui étaient imposées à nos exportateurs et à nos importateurs. Désormais, cette source d'endettement forcé à court terme a disparu.

Permettez-moi maintenant d'évoquer une deuxième question, celle de la libération des changes. Je ferai à ce propos deux remarques.

Le désendettement de la nation n'est pas un fait isolé. Il constitue un bon exemple de ce que permet la nouvelle politique mise en œuvre par le Gouvernement, qui est une politique de liberté. Rendre aux entreprises et aux citoyens la liberté économique en matière extérieure, c'est leur permettre de se désendetter librement, mais aussi d'organiser leur commerce librement, de se déplacer et d'investir librement.

C'est évidemment d'une portée considérable. Et l'image de la France à l'extérieur en est grandie. Je voudrais à ce propos vous citer la lettre que j'ai reçue de la commission des Communautés européennes à laquelle le Gouvernement français venait de demander par anticipation la levée de la clause de sauvegarde qui nous permettait de maintenir des entraves à la libre circulation des capitaux, et de la demander alors que nous aurions pu en conserver le bénéfice jusqu'au mois de décembre prochain :

« Ces mesures - il s'agit de celles qui viennent d'être arrêtées par le Gouvernement français - concrétisent l'amélioration intervenue dans les équilibres financiers intérieurs et extérieurs de l'économie française. Elles expriment également une confiance dans les mérites propres d'une intégration financière plus poussée au sein de l'ensemble communautaire. A ce titre, elles sont en pleine harmonie avec le programme de libération des mouvements de capitaux que la commission vient de soumettre au conseil des ministres de la Communauté.

« L'abrogation de la clause de sauvegarde constitue le premier pas concret dans l'application de ce programme. Nul doute que ce geste, rendu possible par la démarche française, constituera une incitation efficace à l'adresse des autres Etats membres de la Communauté, pour qu'ils apportent leur contribution au renforcement de la convergence économique et de la coopération monétaire. »

M. Emmanuel Aubert. Signé Delors !

M. le ministre de l'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Voilà je crois qui résume bien mes propos. L'image de la France, qui était celle d'une nation repliée sur elle-même, à l'abri de barrières artificielles, peut redevenir l'image d'un des pays moteurs d'une politique d'ouverture et de liberté au sein de l'Europe et du monde.

M. François Louche. La fin est mauvaise !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Dans l'ensemble du monde et des pays industrialisés, l'image qu'a notre politique, mesdames, messieurs, correspond bien à ce jugement, et celle de la France en est grandie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

TRAFFIC DE DROGUE
AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

M. le président. La parole est à Mme Christiane Papon.

Mme Christiane Papon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Je souhaiterais appeler son attention sur le fait que, parmi les éléments d'insécurité - toutefois déjà en recul sensible - vécus par la société en général, et par les familles en particulier, un des tout premiers est la menace permanente que représente la drogue pour nos enfants et ce, dès leur plus jeune âge.

Chacun sait, et le plus souvent constate, que des réseaux de vente s'installent autour des établissements scolaires, des maisons de jeunes, des centres de loisir, et même, y pénètrent, comme une actualité récente l'a montré.

C'est à ce niveau que l'action préventive nous semble être la plus urgente.

Quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour que soit contrôlé et éliminé de façon efficace le trafic de drogue aux abords et à l'intérieur des établissements fréquentés par les jeunes ?

Ne pourrait-on, en élargissant leur responsabilité, rendre obligatoire et non facultative la mise en place des adultes-relais, et faire en sorte qu'ils ne soient pas seulement des observateurs à l'écoute des jeunes en difficulté, mais des relais compétents et efficaces entre les établissements scolaires, d'une part, et les pouvoirs concernés, d'autre part, pouvant agir dans tous les cas de façon préventive ? *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gabriel Kasperoït. Voilà une question d'actualité !

M. le président. La parole est à Mme Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de l'enseignement.

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat. Madame le député, vous venez de soulever une question extrêmement grave et préoccupante, sur laquelle le Gouvernement s'est d'ailleurs penché dès son arrivée.

En la matière, il ne s'agit pas simplement d'envisager d'une façon générale les problèmes de la drogue, mais plus spécialement ceux qui touchent les jeunes. Malheureusement, nous constatons que le phénomène est en train de s'étendre à un double point de vue.

D'une part, le nombre de jeunes qui touchent à la drogue au moins une fois dans leur vie est en train de s'accroître. Et ce phénomène frappe les jeunes de plus en plus tôt.

D'autre part, il n'est plus aujourd'hui simplement citadin, mais il s'étend également au milieu rural.

Pour toutes ces raisons, il convient effectivement de mener une action, et pas seulement au sein de l'école.

Comme vous l'avez justement souligné, madame le député, le problème se pose à la fois dans les établissements et abords de ceux-ci, mais aussi ailleurs. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que puissent être associés, dans et en dehors des établissements, tous ceux qui peuvent intervenir à un titre ou à un autre : les enseignants, les médecins ou les assistantes sociales, les parents et aussi ces adultes-relais que vous avez évoqués.

Je conduis pour ma part une réflexion avec les autres ministères concernés, à savoir ceux de la santé, de la justice, de l'intérieur, de la jeunesse et des sports. Il nous paraît essentiel de mener des actions de répression contre ceux, et ils sont nombreux, qui multiplient les réseaux de vente en direction des jeunes. Il convient par ailleurs de conduire une action de prévention et de protection de ces jeunes.

En complément de cette réflexion, j'ai d'ailleurs organisé, les 3, 4 et 5 juin dernier, une session d'information avec les responsables académiques de cette action. Nous considérons que la solution ne peut pas être conduite au sein du seul système éducatif. J'ajoute que l'action de lutte contre la drogue ne peut pas être la seule menée.

Nous constatons en effet qu'autour de ce phénomène existent également des racketts, des vols, des agressions physiques contre les jeunes et un développement des maladies sexuellement transmissibles.

Pour toutes ces raisons, c'est une politique d'ensemble que nous souhaitons mener avec tous les responsables et les personnes concernés par ces problèmes, et cela, je le répète, dans le milieu institutionnel, mais aussi et surtout en liaison avec les parents. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

MESURES EN FAVEUR DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié. Monsieur le ministre délégué, chargé du commerce, de l'artisanat et des services, ce sont les petites et moyennes entreprises, les commerçants et les artisans qui contribueront très largement au redressement économique et social du pays. C'est avec les plus petites entreprises, celles du commerce, celles de l'artisanat, celles des services que la France créera des emplois nouveaux et résorbera le chômage.

Pour ne prendre que l'exemple des Etats-Unis, ce grand pays industriel, réputé pour la force de ses entreprises multinationales, a créé plusieurs millions d'emplois avec des emplois de services, de commerce et d'artisanat.

En France, du travail pour les P.M.E., il y en a, et des réserves aussi ! Parmi ces énergies prêtes à se mettre au service de l'entreprise, du marché, et donc de l'emploi, il y a celles des hommes. Celles des patrons, certes, mais aussi celles des salariés. Le combat pour le développement, le combat pour l'emploi n'appartient pas qu'aux patrons, mais à tous les membres de l'entreprise.

Ainsi, dans le Loiret, tous les commerçants, artisans et P.M.E. de Beaugency se sont, avec leurs salariés, regroupés en cercles de qualité, pour produire mieux, pour produire plus, pour mieux exploiter les énergies en réserve, et tout cela pour, monsieur le ministre, développer les parts de marché et donc l'emploi.

Le Gouvernement libère les entreprises, ce qui est indispensable, et le préambule à la relance de l'emploi. Mais quelles mesures ou quelles initiatives comptez-vous prendre, monsieur le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services, et donc des petites et moyennes entreprises, pour que les artisans et les commerçants puissent mobiliser en France leurs énergies, celles de leurs entreprises, comme celles de tous leurs salariés ?

Un ministre n'est pas qu'un comptable ou un homme de loi ; il est, et il doit être de plus en plus, un entrepreneur et donc un animateur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services.

M. Georges Chavanes, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Monsieur le député, il est exact qu'aux Etats-Unis plusieurs millions d'emplois ont été créés dans le secteur des services, et je vous remercie de l'avoir souligné. Je puis vous indiquer qu'en France, entre 1975 et 1982, 800 000 emplois ont été créés dans ce même secteur.

Et nous restons persuadés qu'il existe dans les services, le commerce et l'artisanat, un gisement d'emplois considérable qu'il faut exploiter de toute urgence.

Le Gouvernement a pris, dès son arrivée au pouvoir, des mesures énergiques *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste)* pour assurer progressivement la liberté totale des prix, la souplesse dans la gestion des effectifs, réduire les charges pour l'emploi des jeunes et, enfin, promouvoir la libération des charges.

M. Didier Chouat. Avec quels résultats ?

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Ces mesures, qui étaient nécessaires, vont permettre aux entreprises de disposer d'un levier important pour développer les emplois.

M. Pierre Forgues. Ne dites pas n'importe quoi !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Monsieur le député, j'ai eu la chance dans ma vie d'embaucher 10 000 personnes. Je sais donc ce qu'est le bonheur d'embaucher, et dans ce domaine je n'ai pas de leçons à recevoir de vous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais pour embaucher, monsieur, il faut des industries compétitives.

M. Pierre Forgues. Oui !

M. Jacques Médecin. Laissez tomber, monsieur le ministre ! Ne répondez pas !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Or, malheureusement, vous avez mis la France industrielle par terre en cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Forgues. Des artisans, j'en vois tous les jours !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. En cinq ans, l'industrie française a perdu 600 000 emplois. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Un député du groupe socialiste. Et ce gouvernement avait commencé par oublier de nommer un ministre au commerce et à l'artisanat !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Voulez-vous me laisser parler !

M. le président. Allons, messieurs, si vous ne voulez pas de réponse, il ne fallait pas interpellier le ministre ! Et si vous l'aviez écouté en silence, il n'aurait pas répliqué. Alors, il fallait vous taire !

M. Pierre Forgues. Mais il dit n'importe quoi !

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. La France a perdu 13 p. 100 de ses parts de marché dans le monde. Or pour qu'une entreprise puisse embaucher, monsieur le député, vous le savez bien, il faut qu'elle soit compétitive, qu'elle soit capable de prendre des commandes. On n'embauche pas au coup de sifflet. On embauche si on a du travail, si on est capable de prendre des commandes dans le monde, de récupérer des parts de marché. Voilà quel est le problème de la France et je vous assure que c'est bien là aujourd'hui le souci du Gouvernement.

Pour ce faire, nous avons besoin d'entreprises dynamiques et ambitieuses, dotées d'un plan de progrès qui permette la mobilisation de tous. C'est à cela que nous travaillons, et je suis heureux de vous avoir entendu citer l'exemple de Beaugency.

Il existe dans les entreprises des marges énormes si on arrive à mobiliser tout le monde.

M. Pierre Forgues. Oh !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Et, à cet égard, je vais vous citer une anecdote qui en témoigne.

Il m'est arrivé d'entendre un retraité me dire : « Monsieur, pendant toute ma vie dans l'entreprise, j'aurais pu travailler deux fois plus vite, mais on ne m'a jamais demandé mon avis ! »

Eh bien, je dis qu'aujourd'hui le moment est venu de demander leur avis aux salariés...

M. Guy Ducloné. En les licenciant !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. ... et de mobiliser les intelligences à tous les niveaux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Clément Théaudin. Mais en les licenciant deux fois plus vite !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Absolument pas !

M. Guy Ducloné. Et en les mettant à la porte !

M. Robert-André Vivien. Mais taisez-vous ! Vous n'y connaissez rien !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Écoutez le ministre !

M. le ministre chargé du commerce, de l'artisanat et des services. Notre loi est une loi pour l'embauche !

Le Gouvernement a demandé aux chambres de commerce et d'industrie d'organiser, à l'automne, dans toutes les régions de France, des colloques, précisément sur la mobilisation des intelligences dans l'entreprise, sur les plans de progrès. Et je suis sûr aujourd'hui que, grâce à cela, nous allons réussir, nous allons gagner ce pari de l'emploi dans les années qui viennent. En effet, c'est en mobilisant tous les travailleurs de l'entreprise que nous réussirons, redonnant ainsi une espérance à la jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

M. le président. La parole est à M. Serge Charles.

M. Serge Charles. Monsieur le garde des sceaux, en prenant vos fonctions de ministre de la justice, vous avez accepté la responsabilité d'une nouvelle et importante mission, alors même que les problèmes de justice et de sécurité se trouvaient au centre des préoccupations des Français.

Il n'est pas de liberté sans une bonne justice, mais aussi - les deux termes vont de pair - sans une justice efficace. Nous avons dénoncé la progression des crimes et délits au cours des dernières années et regretté en particulier que les personnes âgées fussent les victimes trop faciles de cette délinquance.

Pour mettre un terme à cette évolution préoccupante, il nous faut mettre en place de bonnes lois - c'est ce que vous êtes en train de faire, monsieur le ministre - mais il nous faut aussi veiller à ce qu'une fois prononcées, les peines soient réellement exécutées.

Lors d'un déplacement dans le Nord, vous avez déclaré : « La justice souffre de problèmes importants, qui aboutissent bien souvent à de véritables situations de blocage. » Vous évoquiez en particulier ce problème très grave que constitue l'actuelle surpopulation des prisons.

M. Pierre Forgues. Les chalandonnettes !

M. Serge Charles. Pourriez-vous, monsieur le garde des sceaux, expliciter ces déclarations et nous faire entrevoir les mesures que vous pensez mettre en œuvre pour ne pas faillir à nos engagements et éviter ainsi pour l'avenir que des policiers ne soient agressés et molestés par des individus prêts à tout, comme cela s'est encore passé dimanche dernier à Tourcoing, dans le Nord ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je retiendrai de la question posée par M. Charles le mot de « blocage ». Je l'ai effectivement prononcé. Il m'est venu à l'esprit en contemplant l'état dans lequel le Gouvernement a trouvé notre justice. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Oh ! ça suffit !

M. le garde des sceaux. Blocage, cela peut naturellement signifier interruption et, en évoquant le secteur pénal, vous avez eu raison, monsieur Charles, de souligner que nous sommes dans certains cas et en certains points du pays en état d'interruption.

Mais blocage, cela peut aussi signifier simplement lenteur. Je rappelle à cet égard que pour la Cour européenne des droits de l'homme, une lenteur excessive dans le cours de la justice correspond à un déni de justice.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. François Loncle. Donnez des chiffres !

M. le garde des sceaux. Or nous constatons que pour l'ensemble de l'activité judiciaire - non seulement le pénal, mais aussi le civil, le droit des affaires, le droit social, etc. - les lenteurs atteignent aujourd'hui les limites du tolérable et que l'on est proche, en certains endroits de France, du déni de justice.

M. Robert-André Vivlen. Très bien !

M. Charles Josselin. Les délais se sont réduits en cinq ans !

M. le garde des sceaux. Devant les cours d'appel, il faut attendre pratiquement deux ans, et au moins autant devant la Cour de cassation.

M. François Loncle. Les délais ont été réduits, vous le savez !

M. le garde des sceaux. Ainsi, un salarié qui intente une action devant les prud'hommes devra, pour peu qu'il ait à aller en appel et en cassation, attendre près de six ans, et quelquefois plus, pour toucher l'indemnité qu'il réclame.

M. Didier Chouat. Qu'est-ce que cela va être maintenant !

M. le garde des sceaux. Voilà ce qu'on peut appeler le blocage de la justice pour ce qui est du civil.

M. François Patriat. Vous multipliez les conflits !

M. le garde des sceaux. En ce qui concerne le pénal, c'est d'une véritable interruption qu'il s'agit. Elle provient essentiellement du verou que représente la carence de notre système carcéral.

Il y a, aujourd'hui, 48 000 détenus dans nos prisons pour 32 500 places théoriques.

M. François Patriat. Qui est laxiste, alors ?

M. le garde des sceaux. Plus grave encore, sur le rythme actuel, pratiquement 8 000 nouveaux prisonniers devraient y entrer chaque année.

M. Peyrefitte avait pris conscience de ce problème. Il avait lancé l'idée et engagé un plan de 10 000 places, abandonné par son successeur en 1981...

M. Jean Beaufile. Vous dites n'importe quoi !

M. le garde des sceaux. ... et repris partiellement en 1984.

Seulement de 2 000 à 3 000 places nouvelles seront disponibles en 1986, 1987 et 1988. Cela n'a rien à voir avec les besoins, qui portent sur 15 000 à 20 000 places. Voilà le problème auquel nous devons trouver une solution.

M. Pierre Forgues. Vive les prisons, quoi !

M. le garde des sceaux. Il faut bien avoir conscience, mesdames, messieurs, que le blocage des prisons mine en permanence l'action que tout gouvernement, quel qu'il soit, entend conduire pour assurer la sécurité...

M. François Loncle. N'importe quoi !

M. le garde des sceaux. ... et que de plus il crée, je l'ai personnellement constaté, des conditions de vie indignes pour les détenus, certes, mais plus encore pour les surveillants sur lesquels repose entièrement le maintien de l'ordre dans les prisons et à qui je tiens à rendre hommage pour le travail qu'ils exécutent dans des conditions extrêmement difficiles. Ils ont droit à la considération de la nation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Comment sortir de cet héritage ?

A court terme, nous aurons à traverser des mois difficiles durant lesquels nous ne pourrions recourir qu'à des solutions de fortune. Mais avec un peu d'imagination, et en faisant appel à ce que j'appellerai « la privatisation à géométrie variable », en fonction des possibilités budgétaires - nous savons qu'elles ne sont pas larges - nous avons, soit que l'on se borne à privatiser les murs, soit que l'on aille plus loin en privatisant également la gestion, la possibilité de construire les 20 000 places de prison dont nous avons besoin dans les deux ou trois ans à venir.

Je conclurai en disant que face à une impéritie, une carence héritées de la politique menée ces dernières années (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) le Gouverne-

ment est décidé à aller de l'avant et à résoudre en deux ou trois ans le problème auquel il est confronté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. François Loncle. Démagogie !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.)

DÉFICIT DE S.O.S. RACISME ET SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Reveau.

M. Jean-Pierre Reveau. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, subventionné, à l'aide de fonds publics, les réjouissances de S.O.S. Racisme, place de la Bastille, sur le thème : « Mon pote, c'est le grand pied. » En effet, 5 millions de centimes ont été généreusement attribués aux organisateurs par le secrétariat d'Etat aux droits de l'homme et 25 millions de centimes par le ministère des affaires sociales.

Ce fut un « bide », malgré un battage publicitaire indécemment sur toutes les antennes des radios et télévisions d'Etat. Cette mascarade bigarrée, qui se voulait carnaval-concert, n'a, selon la principale agence française de presse, réuni qu'environ 20 000 personnes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Vous y étiez, messieurs ?

M. Jean-Pierre Reveau. D'où un énorme déficit en dépit du soutien apporté, au scandale d'une majorité de citoyens, par certains membres du Gouvernement.

Ma question sera simple. Prenez-vous l'engagement solennel de ne pas taxer les contribuables français pour éponger les dettes des « potes » et de ne plus financer à l'avenir S.O.S. Racisme, dont nul ne peut ignorer les attaches étrangères et les outrances antifrançaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Gilbert Bonnemaison. Propos scandaleux !

M. Jean Beaufile. Honteux !

M. Gilbert Bonnemaison. Raciste !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Dans une société de liberté, monsieur le député, il importe que le Gouvernement ne s'immisce pas dans la gestion des associations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Aussi, n'attendez pas de moi des commentaires sur la situation financière de S.O.S. Racisme.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Pourquoi donner des subventions, alors ?

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Dans le cas que vous évoquez, je vous rappelle que le Gouvernement a attribué une subvention dont l'utilisation doit correspondre à des objets précis, clairement étudiés et préalablement débattus afin d'éviter tout emploi contraire à l'usage des fonds publics, et qu'il veille au respect de cette procédure.

La subvention versée à S.O.S. Racisme, limitée dans son montant, n'est en aucune façon une contribution forfaitaire au fonctionnement. Elle n'est pas non plus destinée à couvrir un éventuel déficit.

M. Jean-Claude Martinez. Qu'est-ce qu'elle est, alors ?

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Permettez-moi, enfin, de vous rappeler que le racisme est intrinsèquement contraire aux traditions de la France et aux lois de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

C'est dans cet esprit que, depuis de nombreuses années, les ministères compétents apportent leur aide à des organismes à but non lucratif...

M. Edouard Frédéric-Dupont. C'est une plaisanterie !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... dont la vocation est la lutte contre ce fléau.

Pour autant, il doit être clair que nul ne saurait s'arroger le monopole de la promotion d'une si grande œuvre, à laquelle le Gouvernement entend bien apporter son appui. C'est son devoir et son honneur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Jean-Pierre Reveau. Et le racisme anti-français ?

ACCÈS PRIORITAIRE DES FRANÇAIS A L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Jean-François Jalkh

M. Jean-François Jalkh. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, votre Gouvernement s'apprête à signer, conjointement avec le conseil régional d'Ile-de-France, un accord avec le groupe Mickey pour l'installation en France d'un Eurodisneyland. Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet.

Je passe sur le fait que ni les élus locaux ni les populations concernées n'ont été un seul instant consultés, ce qui est une pratique singulière de la part de gens qui donnent en permanence des leçons de démocratie aux autres, que la société Disney ne financera qu'une partie infime du projet, qu'il y aura de multiples nuisances à l'environnement. Je passe, enfin, sur le fait que le projet, enfin, risque d'être un gigantesque scandale immobilier et financier auprès duquel l'affaire du Carrefour du développement constituerait un travail d'amateur. Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces sujets. Je ne vous interrogerai aujourd'hui que sur un seul point.

Dans un rapport du président R.P.R. du conseil régional, M. Michel Giraud, il est prévu de réserver aux entreprises françaises et aux travailleurs français la construction et le financement du parc de loisirs. Ma question est simple : vous envisagez le dépôt d'un projet de loi pour abaisser à 7 p. 100 le taux de la T.V.A. applicable à l'Eurodisneyland ; déposerez-vous un projet de loi permettant le recours préférentiel à la main-d'œuvre et aux entreprises françaises, ou M. Giraud nous raconte-t-il des salades ?

A cette question précise, nous attendons une réponse précise. Je ne vous ai pas demandé si Disneyland va créer des emplois - personne n'est d'ailleurs capable d'énoncer des chiffres clairs et cohérents à cet égard. Ce que nous vous demandons, c'est de nous dire si vous allez déposer un texte favorisant l'emploi des Français afin de nous préserver de ce triste spectacle où des salariés américains encadreraient des immigrés pakistanais ou africains surexploités et sous-payés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, puis-je vous rappeler que l'Assemblée s'est déjà, il y a quelques semaines, prononcée très clairement par un vote sur cette proposition de préférence nationale en matière d'emploi que vous présentez à nouveau aujourd'hui.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, retenu à cette heure au Sénat, a déjà eu l'occasion de rappeler que de telles discriminations étaient contraires dans leur généralité à de nombreux engagements internationaux...

M. Jean-François Jalkh. Vive les Pakistanais !

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. ... et notamment au traité instituant les communautés européennes, ainsi qu'aux traditions séculaires de la France.

M. Roger Holeindre. Et les chômeurs ?

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Il faut une politique claire et stricte de maîtrise des flux migratoires, avant tout respectueuse des droits de l'homme et, en période de difficultés économiques, compatible avec la situation de l'emploi. C'est ce que le Gouvernement a décidé de soumettre sans délai à l'approbation du Parlement. Il s'agit d'appliquer avec justice et fermeté des règles efficaces relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France.

L'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre, maintenue sans discontinuité depuis 1974, doit être respecté, et le travail clandestin d'étrangers en situation irrégulière ne doit désormais faire l'objet d'aucune tolérance qui n'inciterait qu'à de nouvelles arrivées de clandestins.

Mais pour les étrangers en situation régulière, il serait inacceptable d'introduire dans notre législation du travail des discriminations tendant à renforcer le chômage dans ces populations inutilement et injustement transformées en boucs émissaires.

Nous avons dit et nous répétons aux membres des communautés étrangères en situation régulière qu'ils sont assurés que le Gouvernement veillera sans faiblesse au respect de leur dignité, de leur sécurité, à la stabilité de leur séjour pour autant qu'ils respecteront les lois de la République.

Ainsi, pour les étrangers qui le souhaitent et dès lors que leur séjour est régulier, il est proposé une insertion conforme à la tradition humaniste de la France. Elle peut éventuellement déboucher, s'ils en ont la volonté claire, sur les droits des citoyens par l'acquisition de la nationalité française, mais seulement dans ce cas-là.

Pour ceux qui en décident autrement, il convient d'étendre le dispositif de 1984 sur l'aide au retour à de nouvelles catégories de salariés. Tels sont les termes d'une véritable alternative : insertion ou retour.

C'est là, monsieur le député, une politique équilibrée, sans angélisme ni démagogie. C'est la politique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Pierre Stirbois. C'est une politique anti-française !

M. Roger Holeindre. Et le chômage ?

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Avant de lever la séance pour permettre à ceux de vos collègues qui le souhaitent d'assister aux cérémonies commémoratives de l'appel du 18 juin, je vais donner la parole à M. Hector Rolland et à M. Guy Ducoloné pour deux rappels au règlement.

2

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Hector Rolland, pour un rappel au règlement.

M. Hector Rolland. Monsieur le président, mes chers collègues, mon rappel au règlement a trait aux questions posées les mercredi par les députés et aux réponses des ministres, et si j'avais quelque peu hésité à le faire, ce qui s'est passé dans cet hémicycle depuis quinze heures m'aurait encouragé.

En effet, un spectacle affligeant est donné à l'opinion publique tout entière à travers la télévision qui retransmet nos débats. L'opinion française, mais aussi les étrangers qui nous observent nous jugent très sévèrement.

Cette situation, monsieur le président, est due au règlement qui permet aux députés de développer leur question bien au-delà de son objet initial et de traiter des sujets qui n'ont rien à voir avec elle.

Parfois, ce n'est qu'au bout de sept, huit, neuf, voire dix minutes qu'est enfin posée une question qui n'aurait dû prendre que trente secondes. Et il en va de même avec les réponses des ministres. Je regrette qu'ils soient presque tous partis, et je vous saurais gré, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, de vous faire mon porte-parole auprès d'eux.

Il me semble, monsieur le président, que le moment est venu de mettre un peu d'ordre dans ce que j'appellerai, si je n'étais pas respectueux, « le cirque de l'Assemblée nationale ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe du R.P.R.)*

Un pays nous donne l'exemple : la Grande-Bretagne. Le député doit poser sa question en une minute...

M. Guy Ducoloné. Nous sommes à Paris !

M. Hector Rolland. ... et le ministre interrogé doit répondre dans le même laps de temps.

M. François Loncle. Censeur !

M. Hector Rolland. Si nous prenions exemple sur le Parlement britannique en ce domaine précis, nous ne serions pas déshonorés pour autant.

Monsieur le président, je vous demande donc que, en concertation avec l'ensemble des responsables, vous fassiez en sorte qu'il n'en soit plus ainsi et que cet hémicycle...

M. Charles Joselin. L'hémicirque ?

M. Hector Rolland. ... apparaisse aux yeux de l'opinion publique comme étant un lieu de sagesse et de ... réflexion - il y en a si peu ici que j'ai hésité sur le terme - qui mérite son renom. J'espère qu'il y aura bientôt une amélioration ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Mon cher collègue, je vous donne acte de votre rappel au règlement qui, je dois le reconnaître, apporte de l'eau au moulin de la présidence. Mais croyez bien que nous n'avons pas découvert ce problème cette semaine. C'est une affaire qui dure depuis plusieurs années. Il ne se passe pas de mois - chacun d'entre vous peut en témoigner - sans que la conférence des présidents et parfois moi-même en séance, d'une parole aimable mais qui se veut persuasive, ne demandions aux orateurs de limiter la durée de leurs interventions. Je souhaite que vous soyez entendu.

La parole est à M. Guy Ducloné, pour un rappel au règlement.

M. Guy Ducloné. J'espère, monsieur le président, que vous voudrez bien me pardonner mon rappel au règlement. J'aurais préféré ne pas avoir à le faire, surtout aujourd'hui. Mais certains d'entre nous ont vécu une période où le génocide était à l'ordre du jour. Et je suppose que si une Assemblée avait pu exister à cette époque, il s'y serait trouvé des gens pour injurier ceux qui auraient dénoncé les auteurs de ce génocide, et particulièrement ceux qui auraient parlé des chambres à gaz.

Au début de la séance, j'ai été saisi d'une certaine nausée en entendant les exclamations racistes qui ont interrompu les propos de mon ami Georges Hage lorsqu'il a demandé au Gouvernement de décider des sanctions économiques contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. J'ai entendu à ce moment-là des choses fort pénibles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président. Je vous donne acte de votre rappel au règlement, mon cher collègue.

3

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1986

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 17 juin 1986.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte par-

taire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi de finances rectificative pour 1986.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Le délai de dépôt des candidatures expirait le mercredi 18 juin 1986, à quinze heures.

Le nombre des candidats n'étant pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination a pris effet dès l'affichage des candidatures.

Je rappelle que la commission mixte paritaire se réunira le jeudi 19 juin 1986, à quinze heures trente, au Sénat.

4

DESIGNATION DES MEMBRES D'UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe l'Assemblée que les candidatures aux cinq sièges à pourvoir au sein de la délégation parlementaire pour la communication audiovisuelle ont été affichées et publiées au *Journal officiel* du 18 juin 1986.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Je vais maintenant lever la séance. Ceux qui ont conservé au cœur et dans l'âme la résonance de l'appel du 18 juin 1940 pourront se réunir comme ils l'entendront, notamment au Mont-Valérien.

Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 98, portant réforme du régime juridique de la presse (rapport n° 193 de M. Michel Péricard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN